

ADMINISTRATION COMMUNALE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 JANVIER 2014

Interpellation introduite par Monsieur Rahali concernant l'amélioration de la visibilité et de l'accessibilité de tous les Conseillers communaux au site internet de la Commune.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rahali pour la lecture de son interpellation.

M. Rahali :

Merci Monsieur le Président.

Sur le site Internet de la commune, les conseillers communaux ne sont pas visibles et accessibles de la même façon. Lorsqu'une personne visite le site, et qu'elle veut avoir des informations sur les membres du Conseil, on ne voit que le nom et l'adresse mail des conseillers communaux. Il n'y a pas de photo, ni numéro de téléphone qui sont indiqués. L'accessibilité et la visibilité pour les concitoyens est assez limitée. De plus, on ne peut mettre un nom sur le visage, cela me semble également important.

Par contre, les membres du collège bénéficient bien de cette visibilité, leurs photos et leur numéro de téléphone et e-mails sont bien repris. J'aimerais qu'on ne me comprenne pas mal, la question n'est pas que certains conseillers communaux soient plus visibles que d'autres, c'est plutôt pour que le concitoyen puisse avoir un contact beaucoup plus facile avec tous les conseillers communaux de la même manière, et le cas échéant de pouvoir les reconnaître en rue à fin éventuellement de pouvoir les interpeller si cela leur semble nécessaire. Nous sommes tous ici engagés pour être au service des concitoyens et donc accessibles assez facilement et visibles au maximum pour eux. À mon sens, il est important pour ceux qui le désirent, de pouvoir communiquer leurs coordonnées complètes sur le site pour une prise de contact plus facile pour le citoyen.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter.

Mijn vraag gaat niet over de inhoud van de interpellatie, maar over de procedure. Tijdens de vorige Gemeenteraadzitting, als ik mij goed herinner, hebt u gezegd dat een aantal interpellaties na de deadline zijn toegekomen, dat het de laatste keer was dat u die na de deadline ging aanvaarden, ik zie hier op de agenda dat we hier krijgen, een interpellatie of beter gezegd, een tekst met twee interpellaties, waar enkel de titels in staan. Op die manier kan ik tien interpellatie indienen en dan nog één week rustig de tijd nemen om de tekst uit te schrijven.

Donc ma question, Monsieur le Président avait dit à bon droit durant la dernière séance que c'était la dernière fois qu'il acceptait que les interpellations arrive après la

deadline, et ici notre collègue Rahali introduit deux interpellations qui sont limitées au titre. Ce n'est pas une critique, je veux simplement savoir ce qu'il en est, parce que de cette façon, moi je peux introduire 10 interpellations et puis prendre largement le temps pour écrire des textes.

Merci, dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Meneer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Je voudrais simplement signaler qu'effectivement il y a eu une petite confusion vu que sur le site de BO Secrétariat, les deux interpellations de Monsieur Rahali sont mises en dessous du mauvais titre. C'est-à-dire qu'il y a le contenu de la première qui est mis sous le titre de la deuxième et vice versa.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci Monsieur le Président.

Il y a la question du fond et il y a la question de la forme. Sur le fond, moi je rejoins bien évidemment Monsieur Rahali, donner un peu plus de visibilité aux Conseillers communaux est me semble-t-il le béat bas et ça devrait être présent sur le site et donc permettre aux Conseillers communaux d'avoir une certaine visibilité au travers d'une photo. Je ne pense pas que ce soit nécessairement un crime de lèse-majesté surtout qu'on est dans une Commune où il y a encore énormément de familles qui ont une difficulté avec une des deux langues nationales et donc permettre bien évidemment à ces familles de pouvoir identifier très rapidement leurs élus, c'est une excellente initiative me semble-t-il.

Pour la question de la forme, Monsieur Rahali est responsable de ses interpellations, s'il estime qu'il peut s'arrêter à un libellé et un titre, c'est son droit le plus strict me semble-t-il.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum, je vais répondre en ce qui concerne le problème de forme par rapport à la question de Monsieur Berckmans.

En fait, Monsieur Berckmans a tout à fait raison, donc la réponse qui sera donnée à Monsieur Rahali sera conforme aux questions qui ont été posées, c'est-à-dire les libellés qui sont sur son e-mail et les textes qui ont été déposés aujourd'hui sur les tables et mis dans le programme BO Secrétariat dans la journée n'ont pas participé à l'élaboration de la réponse qui sera donnée par Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Je vais donc répondre au titre de l'interpellation.

Le site est en refonte, vous le savez très bien et il est effectivement prévu dans le nouveau site que les Conseillers communaux soient présentés et on appellera bien évidemment les Conseillers communaux à nous donner des photos et j'espère, Monsieur Rahali, que vous ne serez pas le dernier à nous la fournir.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Par rapport à l'intervention de Monsieur Berckmans, c'est que tout simplement l'année passée, quand on expliquait la méthode des interpellations, j'avais compris qu'il était suffisant d'envoyer le titre des interpellations et que le texte n'était pas obligatoirement transmis. C'est la raison pour laquelle moi, je me suis basé sur cette information-là. J'assure Monsieur Dirk Berckmans que les textes ont été écrits à la plume et que je n'avais pas le temps de les dactylographier. Voilà pourquoi j'ai tardé à les envoyer. En plus, la semaine passée, j'étais à l'étranger, vous avez envoyé un mail et malheureusement j'étais dans l'incapacité de recevoir des e-mails à ce moment-là, c'est pour cela que j'ai tardé à l'envoyer et que ce matin je l'ai seulement fait.

Je me réjouis de cette très bonne nouvelle et je suis satisfait. J'ajouterai simplement que le site à mon sens, il a besoin d'un gros lifting et que j'espère qu'on va encore faire appel à des jeunes artistes sans que cela demande beaucoup d'argent, des web designers, des étudiants qui puissent nous fabriquer un site interactif.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

L'incident est clos.